

**Ecobank Transnational Incorporated**  
2365, Boulevard du Mono  
B.P. 3261, Lomé - Togo  
[www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)

# 25<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire 20 juin 2013

Salle de Conférence  
Centre Panafricain Ecobank  
2365, Boulevard du Mono  
Lomé – Togo

*Ecobank*  

---

*La Banque Panafricaine*

---

# Avis de Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la vingt cinquième Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, **le jeudi 20 juin 2013 à 10h30, à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

## Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes
2. Affectation du résultat
3. Renouvellement du mandat des Administrateurs
4. Ratification de la cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

## Assemblée Générale Extraordinaire

6. Modification des Statuts de la Société

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

Vous trouverez joint à la présente convocation, un pouvoir que vous voudriez bien remplir et retourner par fax, par la poste ou déposer directement à Ecobank Transnational Incorporated, 2365, Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé-Togo, Fax (228) 22 21 51 19.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société ([www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)) à partir de la date du présent avis.

Lomé, le 15 mai 2013

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Samuel Kumi Ayim  
Secrétaire Général

**Votre vote est important** : Nous vous recommandons expressément de remplir, signer, dater et retourner rapidement le pouvoir par la poste ou par télécopie, que vous envisagiez ou non de participer à l'Assemblée Générale.

# Projet de Résolutions

## I – Résolutions Relevant de la Compétence de l’Assemblée Générale Ordinaire

### 1. Approbation des comptes

L’Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes de la Société pour l’exercice clos au 31 décembre 2012. Elle donne quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour tous les actes accomplis par eux dans le cadre des activités de la Société au cours de l’exercice clos au 31 décembre 2012.

### 2. Affectation du résultat

L’Assemblée Générale approuve l’affectation ci-dessous du résultat de la Société pour l’exercice clos au 31 décembre 2012, s’élevant à 122,7 millions de dollars EU ainsi que le paiement de dividendes aux actionnaires enregistrés à la date de clôture du registre d’actions, fixée conformément à la réglementation des différentes bourses des valeurs sur lesquelles sont cotées les actions de la Société :

Résultat net :	122,7 millions de dollars EU
Réserve spéciale :	18,4 millions de dollars EU
Bénéfice distribuable :	104,3 millions de dollars EU
Dividendes-Actions ordinaires :	68,8 millions de dollars EU (soit 0,4 cents par action)
Report à nouveau :	35,5 millions de dollars EU

### 3. Renouvellement des mandats des Administrateurs

L’Assemblée Générale prend acte de l’expiration des mandats de Messieurs André Siaka, Babatunde Ademola Ajibade, Kwasi Boatin, Paulo Gomes, Siphon Mseleku, Isyaku Umar et de Madame Laurence do Rego et renouvelle lesdits mandats pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l’issue de l’Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l’exercice 2015.

### 4. Ratification de la cooptation d’Administrateurs

L’Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de Messieurs Thierry Tanoh, Daniel Mmushi Matjila, Patrick Akinwuntan et Eddy Ogbogu en qualité d’administrateur pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l’issue de l’Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2015.

### 5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

L’Assemblée Générale renouvelle le mandat des Commissaires aux Comptes PriceWaterhouseCoopers Abidjan, Côte d’Ivoire et PriceWaterhouseCoopers Lagos, Nigeria pour une durée d’un an qui prendra fin à l’issue de l’Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2013. L’Assemblée Générale autorise le Conseil d’Administration à fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes.

## II – Résolutions Relevant de la Compétence de l’Assemblée Générale Extraordinaire

### 6. Modification des Statuts

L’Assemblée Générale Extraordinaire décide de la modification des Statuts comme suit :

#### Article 1

La renumérotation des dispositions présentes de l’Article 1 comme Article 1(1) et l’ajout d’une nouvelle clause 1(2) comme suit :

#### Article 1 (2) :

La société sera une Institution *indépendante panafricaine* d’une manière générale détenue et gérée, dans la mesure du possible, par des africains et d’autres investisseurs et professionnels qui souscrivent aux idéaux panafricains de la société.

*Indépendant* signifie que la société ne sera pas contrôlée directement ou indirectement par une quelconque entité physique ou morale par voie de contrôle de l’actionnariat ou de la gestion.

*Panafricain* signifie que la conduite des activités de la société sera fondée sur les principes d’unité et de solidarité de tous les peuples africains pour garantir la libération économique, sociale et politique, l’indépendance, l’intégration, le progrès et la prospérité du continent africain.

Le Conseil d’Administration sera le garant du statut Indépendant et Panafricain de l’Institution et s’assurera, entre autres, que le capital de la société ne soit pas contrôlé ou détenu par un seul individu, pays ou sous-région ou un seul groupe ou bloc, quel qu’il soit.

Par conséquent, le Conseil d’Administration est autorisé à réviser l’ensemble des statuts en remplaçant toutes les références à la CEDEAO par l’Afrique partout où cela sera opportun.

#### Article 10.5

La modification de l’Article 10.5 comme suit :

Il sera mis fin à la qualité d’actionnaire de quiconque aura été déchu de ses droits de détention d’actions. Néanmoins, cette personne restera redevable envers la Société pour les sommes exigibles à la date de la déchéance au titre des actions ; mais, elle cessera d’être redevable de telles sommes lorsque la Société aura vendu et reçu paiement de la totalité du montant des actions. Les certificats d’actions ayant fait l’objet de déchéance des droits de détention deviennent nuls de plein droit.

#### Article 10.6

La modification de l'Article 10.6 Paragraphe 2 comme suit :

Cette déclaration et le reçu délivré par la Société contre paiement du prix de ladite action, constitueront un titre valable pour cette action et le nouveau détenteur de cette action sera libéré du paiement des sommes exigibles avant son acquisition. Ledit détenteur ne sera pas tenu responsable des sommes reçues par la Société et ses droits et titres ne seront affectés en aucune manière, par quelque irrégularité que ce soit dans le processus d'acquisition de ladite action.

#### Article 16

La modification de l'Article 16 comme suit :

A chaque réunion de l'Assemblée Générale, il sera tenu une feuille de présence. La feuille de présence sera tenue sous une forme (y compris sous la forme électronique mais non exclusivement) qui pourra être déterminée par les registraires.

#### Article 19

La modification de l'Article 19 comme suit :

- (1) Toute autre affaire traitée à une Assemblée Générale de la Société le sera au moyen soit d'une Résolution Ordinaire ou d'une Résolution spéciale.
- (2) L'objet d'une Assemblée Générale Ordinaire sera de recevoir, d'examiner et d'adopter les états financiers de la Société, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ; d'élire les Administrateurs et de fixer leurs rémunérations ; et de délibérer sur toute affaire prévue à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration dans son rapport accompagnant l'avis de convocation de la réunion. Une telle affaire sera traitée au moyen d'une Résolution Ordinaire.
- (3) Toute autre affaire traitée à une Assemblée Générale Ordinaire et toute affaire traitée au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire le seront au moyen d'une Résolution spéciale.

#### Article 20 (1)

La modification de l'Article 20 (1) comme suit :

- 1.1. A toute Assemblée Générale, une résolution mise aux voix sera adoptée soit par vote à main levée ou par vote à bulletin secret et sera adoptée à une majorité simple des actionnaires dans le cas d'une Résolution Ordinaire et à une majorité des trois quarts dans le cas d'une Résolution spéciale.
- 1.2. Un vote à bulletin secret pourra être exigé avant ou à la déclaration du résultat du vote à main levée :
  - a. Par le Président, ou
  - b. Par tout actionnaire ou des actionnaires présents en personne ou représentés détenant au moins un dixième (1/10) de la totalité des droits de vote de tous les actionnaires ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale,
  - c. Par un actionnaire ou des actionnaires détenant des actions de la Société lui/leur conférant le droit de vote à l'Assemblée Générale, représentant des actions pour lesquelles le montant total libéré s'élève à un montant égal au moins au dixième (1/10) de la totalité du montant libéré de toutes les actions conférant ce droit.
- 1.3. A moins qu'un vote à bulletin secret ne soit ainsi exigé, une déclaration par le Président qu'une résolution a ou n'a pas été adoptée par un vote à main levée et l'enregistrement de cette déclaration dans les procès-verbaux des délibérations de la Société sera une preuve suffisante de ce fait sans qu'il soit précisé le nombre ou la proportion de voix enregistrées pour ou contre une telle résolution.
- 1.4. La demande pour un vote à bulletin secret peut être retirée.

#### Article 21 (2) et (4)

La modification de l'Article 21 (2) et 21 (4) comme suit :

- (2) Un avis peut être envoyé par la Société à tout actionnaire dont le nom apparaît sur le Registre, soit par remise directe en main propre, soit en l'envoyant à sa dernière adresse connue (physique, postale ou électronique), et tout actionnaire peut selon la même forme envoyer un avis à la Société en utilisant le moyen le plus approprié.
- (4) Un avis peut être envoyé à tout actionnaire dont le nom apparaît sur le Registre, conformément aux dispositions du paragraphe 2 du présent article et/ou en cas d'avis à plusieurs ou à tous les actionnaires, une publication dans les médias avec une large couverture dans tout pays où se trouvent la société ou ses filiales ou dans les pays où un nombre important d'actionnaires est censé résider selon le Conseil d'administration ou par publication sur le site Web de la société.

#### Article 30

(1) La modification et la renumérotation de l'Article 30 comme Article 30(1) et l'ajout de Article 30(2) comme suit :

Les Administrateurs veilleront à ce que les procès-verbaux des réunions soient conservés et consignent ce qui suit

- a) Toutes les nominations de cadres faites par les Administrateurs,
  - b) Les noms des Administrateurs présents à chaque réunion du Conseil d'Administration et de tout comité du Conseil d'Administration,
  - c) Les résolutions et travaux de toutes les réunions de la Société et du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration.
- (2) Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Secrétaire de séance ou deux administrateurs présents lors des délibérations.

# Résumé des Curriculum Vitae des Administrateurs Proposés

## Thierry Tanoh

Né le 20 avril 1962, M. Thierry Tanoh a été nommé Directeur Général Désigné du groupe Ecobank à la fin 2011, ceci dans le cadre du plan de succession mis en place à la suite du départ à la retraite, prévu pour fin 2012, de M. Arnold Ekpe, Directeur Général du Groupe. M. Tanoh a pris fonction à Ecobank au mois de juillet et a travaillé étroitement avec M. Arnold Ekpe pour assurer une passation de service harmonieuse.

M. Tanoh rejoint le Groupe Ecobank en provenance de l'IFC, société membre du groupe de la Banque mondiale et institution financière internationale qui soutient le développement du secteur privé dans les pays en voie de développement. Au cours des 17 années qu'il a passé à l'IFC, M. Tanoh a joué un rôle prépondérant dans l'expansion de l'activité d'investissement de cette institution en Afrique sub-saharienne qu'il a fait passer de 140 millions dollars EU en 2003 à plus de 3,5 milliards dollars EU en 2011. Au cours de cette période, ses responsabilités comprenaient le développement des activités de l'institution, la structuration et le traitement de certaines des plus grandes opérations de l'IFC, avant de prendre un rôle beaucoup plus important au sein de la direction.

M. Tanoh a commencé sa carrière à l'IFC en 1994 dans le cadre du programme « young professional ». Initialement affecté au Département Asie, il se spécialise alors dans le secteur des produits chimiques et pétrochimiques et travaille sur les opérations en Asie, Amérique latine et Europe de l'Est. En 2001, il est nommé à Rio de Janeiro, au Brésil, en charge des opérations de l'Amérique latine. Il devient Directeur Régional en 2006 et Vice-Président, Amérique latine et Caraïbes, Afrique subsaharienne et Europe de l'Ouest à partir de 2008.

Avant de rejoindre l'IFC, M. Tanoh a travaillé dans un cabinet de consultant à Paris et à la Commission Bancaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan, Côte d'Ivoire. Ressortissant ivoirien, il est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Abidjan, il est expert-comptable et titulaire d'un Master in Business Administration de la Harvard Business School.

## Dr. Daniel Matjila

Né le 18 avril 1962, Dr Daniel Matjila est un expert financier très reconnu et expérimenté, de la gestion des risques et de la stratégie d'investissement financier et brillant universitaire. Il a plus de 20 ans d'expérience de cadre supérieur dans le secteur privé et au niveau universitaire. Il a aussi plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de la gestion des investissements financiers. Il est actuellement Chief Investment Officer (CIO) et Administrateur exécutif de Public Investment Corporation (PIC). Cette structure est la plus grande entité de gestion d'actifs en Afrique du Sud et dans le reste du continent africain. Il gère ainsi un portefeuille d'investissements dépassant 1,1 milliers de milliards de Rands (environ 150 milliards Dollars EU) à travers toutes les classes d'actifs et supervise le lancement de la stratégie d'investissement offshore et la stratégie d'investissement en Afrique de PIC.

Dr Matjila a rejoint PIC en 2003 comme Directeur du Risque avant d'être promu au poste de Chief Investment Officer et Administrateur Exécutif en 2005. Dr Matjila est aussi actuellement Administrateur non exécutif et membre du Conseil d'Administration de Afrisam Ltd, Entabeni Holdings (président du Conseil d'Administration) et Harith Partners.

Avant de rejoindre PIC, il a été Senior Manager, Analyse et recherche Quantitative à Stanlib, où il a dirigé l'application des techniques quantitatives dans la gestion d'actifs et géré le portefeuille « Quant Portfolio » pendant plus de deux ans. Avant de rejoindre Stanlib, Dr Matjila a travaillé pendant cinq ans pour Anglo American, une société cotée à la bourse Johannesburg, où il était Senior Manager, Analyse et recherche Quantitative, responsable des instruments financiers dérivés (revenus fixes, actions et devises étrangères) et de l'application des techniques quantitatives dans la gestion d'actifs.

Dr Matjila a commencé sa carrière comme Maître de conférences en Mathématiques à l'Université du Nord (Afrique du Sud) et a travaillé dans le milieu universitaire pendant plus de neuf ans. Il est titulaire entre autres qualifications d'un Doctorat (Wits), d'un Master of Science à (Rhodes) et d'une Licence ès sciences (Fort Hare).

## Patrick Akinwuntan

Né le 3 janvier 1962, Patrick Akinwuntan est le Directeur Exécutif Groupe en charge de la Banque de Proximité, avec sous sa responsabilité la clientèle Banque de détail, entreprises locales, secteur public et entreprises de microfinance du Groupe. Il est également membre du Comité Exécutif du Groupe.

Avant sa fonction actuelle, il a occupé divers postes de responsabilités au sein du Groupe, y compris celle de Directeur des produits de la Banque de Proximité, Directeur Groupe des Opérations, de la Technologie, du Transaction Banking et de la Banque de Détail et Directeur Général d'e-Process International, où il a supervisé la mise en place du Centre panafricain de technologie et de Services Partagés à Accra, au Ghana. Il a été Directeur Exécutif, Banque de Détail à Ecobank Nigéria de 2001 à 2005 et Directeur Financier du Groupe de 1999 à 2001. Patrick a aussi été coordonnateur du Groupe, Commercial Banking et Directeur régional de la zone Ouest II à Ecobank Nigéria entre 1996 et 1999. Avant de rejoindre Ecobank, il a travaillé à Ernst et Young, Manufacturers Merchant Bank et Springfountain Management Consultants, au Nigéria.

La passion de Patrick est de rapprocher le secteur bancaire des populations en rendant les services financiers accessibles aux secteurs bancarisés, sous-bancarisés et non-bancarisés en Afrique par le biais de plateformes innovantes comme Ecobank Microfinance, RapidTransfer de Ecobank, carte régionale Ecobank, compte Ecobank Diaspora et Ecobank Mobile.

Patrick est titulaire d'un MBA (Option Finance) de l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigeria. Il est membre de l'Institute of Chartered Accountants of Nigeria et membre associé de Chartered Institute of Taxation of Nigeria. Il est également diplômé du Senior Executive Program de la Harvard Business School.

## Eddy Ogbogu

Né le 21 février 1961, Eddy Ogbogu est le Directeur Exécutif Groupe des Opérations et de la Technologie de Ecobank. Il est également le Directeur Général d'e-Process International SA, filiale entièrement détenue par ETI, en charge des opérations et des services partagés de technologie du groupe. Il est membre du Comité Exécutif du Groupe. Professionnel chevronné des opérations, Eddy a occupé des fonctions de cadre supérieur dans les opérations bancaires et de gestion de la technologie pendant plus d'une décennie au sein de différentes organisations couvrant plusieurs zones géographiques en Afrique. Avant ses fonctions actuelles, il était Administrateur exécutif à Bank PHB Plc au Nigéria où il fut, en charge de l'organisation de la Banque et responsable des opérations et de la technologie, y compris les services administratifs.

Précédemment à cette fonction, Eddy a eu une brillante carrière de 19 ans à Citibank dans différents pays africains. En 2005, Il est nommé Senior Country Operations Officer pour la filiale de Citibank au Nigéria après avoir occupé des fonctions similaires en Tanzanie, Zambie et au Kenya et a également été membre du Conseil d'Administration. Par ailleurs, Eddy a été en charge de la supervision des opérations de Citibank et de la technologie dans la zone Afrique de l'Ouest.

Eddy a joué un rôle de leadership dans une variété de domaines tels que la continuité d'activité, le Business Risk et la Conformité, la Qualité de Service, l'Automatisation des processus, les certifications ISO, les ateliers de perfectionnement en équipe, les migrations de systèmes et de centre de données, audit des risques et missions de vérification et des projets d'équipements. Il a siégé dans plusieurs comités stratégiques et de direction.

Eddy est diplômé d'études supérieures comptables et membre de l'ACA. Il est également membre de l'Institut des experts comptables du Nigéria (Institute of Chartered Accountants of Nigeria-ICAN), de la Nigeria Institute of Management (NIM) et membre honoraire de la Nigeria Institute of Bankers (NIB). Il est très actif dans les sociétés de bienfaisance.



# Pouvoir

Je / Nous \_\_\_\_\_ (Nom en majuscules)

Résidant à \_\_\_\_\_ (Adresse en majuscules)

Actionnaire (s) de la Société Ecobank Transnational Incorporated

Nomme / Nommons \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

ou en son absence, le Président de séance comme mandataire pour me/nous représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire/ Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront **le jeudi 20 juin 2013 à 10h30 à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, Lomé, Togo** et à toute autre séance en cas de renvoi; en conséquence, assister à la réunion, prendre part à toutes délibérations à l'ordre du jour, signer tous procès verbaux, feuille de présence, et autres, et en général faire le nécessaire.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez exprimer votre vote, nous vous prions de remplir le présent formulaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	Pour	Contre	Abstention
1. Approbation des comptes 2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Affectation du résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Renouvellement du mandat des Administrateurs			
a) M. Andre Siaka	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Dr. Babatunde Ademola Ajibade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) M. Kwasi Boatın	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) M. Paulo Gomes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) M. Siphı Mseleku	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) M. Isyaku Umar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Mme. Laurence do Rego	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Ratification de la cooptation d'Administrateurs			
a) M. Thierry Tanoh	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Dr. Daniel Mmushi Matjila	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) M. Patrick Akinwuntan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) M. Eddy Ogbogu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	Pour	Contre	Abstention
6. Modification des Statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Le pouvoir devra être dûment rempli, signé et envoyé au siège social, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261, Lomé, Togo, fax (228) 22 21 51 19 avant 17 heures la veille de l'Assemblée Générale ou présenté le jour de l'Assemblée, avant le début de la réunion.

Si l'actionnaire est une personne morale, le pouvoir devra être signé par un représentant dûment habilité et revêtir le cachet de cette personne morale.